

Présents : Mrs BONNET Jean-François – CLAVIERE Henri – BLATT Daniel - RATHONIE Patrick – Mme ROULAUD Virginie.

Excusés : Mrs LEYGE Marc - TREMOUILLE Serge.

Assistent : Mme SEGUREL Marie-Hélène – Mr BESSE Franck.

Jean-François BONNET ouvre la séance en présentant sa démarche pour les 4 ans à venir. Il souhaite participer à au moins une réunion par Commission du District.

Les membres de la Commission étaient conviés à cette réunion, afin de répartir les différents dossiers d'homologation et d'éclairages.

En confirmation d'homologation, la répartition a été envisagé comme suit :

CONTROLE TERRAINS A FAIRE				
CHAMBOULIVE	LOUIS TEREYGEOL	T5	SERGE TREMOUILLE-VIRGINIE ROULAUD	2026
COSNAC	LES BOULEAUX	T5	DANIEL BLATT-PATRICK RATHONIE	2026
CUBLAC	MUNICIPAL	T5	DANIEL BLATT-PATRICK RATHONIE	2026
LAGUENNE	POUNOT	T3	DANIEL BLATT-PATRICK RATHONIE	2026
LE CHASTANG	MUNICIPAL	T5	DANIEL BLATT-PATRICK RATHONIE	2026
SERVIERES LE CHATEAU	JEANNOT MARINIE	T5	HENRI CLAVIERE	2026

Si Jean-François veut se joindre à nous, il est possible de te rajouter.

Le déroulement de la visite doit se faire comme suit :

-Prendre un rendez-vous avec la collectivité ou le club pour effectuer la visite par l'intermédiaire de Marie-Hélène. Il est conseillé de fournir une date et un horaire de préférence.

- Lors de la visite, bien regarder les distances ligne de touches et de buts, ces dernières doivent être éloignées de 2.50 ml minima de la main courante ou autre obstacle (buts amovibles ou bancs de touche par exemple). Il vaut mieux qu'un terrain soit plus petit de quelques centimètres que de tolérer une distance non valable. Ce point est très important car il engage la responsabilité de la collectivité.

En ce qui concerne les homologations de stades, les membres sont informés des pièces à fournir lors de la première demande. Une homologation est valable pour 10 ans.

En ce qui concerne les confirmations d'homologation de stades, il suffit de renoter les mêmes renseignements mis sur la fiche d'homologation et de joindre les pièces complémentaires en cas de modification. Les confirmations sont valables 10 ans.

En ce qui concerne les éclairages, la répartition est comme suit :

CONTROLE ECLAIRAGE A FAIRE				
BRIVE	STADIUM	E4	A PREVOIR	2025
CHAMBERET	MUNICIPAL	E6	HENRI CLAVIERE	2025
EGLETONS	LES COMBES 2	E6	DANIEL BLATT-PATRICK RATHONIE	2025
EYREIN	MUNICIPAL	E6	ANNULE	2025
LAGUENNE	POUNOT	E5	DANIEL BLATT-PATRICK RATHONIE	2025
LUBERSAC	JEAN NEXON	E6	SERGE TREMOUILLE-VIRGINIE ROULAUD	2025
SAINT PANTALEON	GEORGES AUGER 2	E6	SERGE TREMOUILLE-VIRGINIE ROULAUD	2025
SAINT SORNIN	MUNICIPAL	E6	SERGE TREMOUILLE-VIRGINIE ROULAUD	2025
TULLE	ALEXANDRE CUEILLE	E6	DANIEL BLATT-PATRICK RATHONIE	2025
USSEL	EYBRAIL 2	E6	HENRI CLAVIERE	2025
USSEL	LIENAUD HONNEUR	E6	HENRI CLAVIERE	2025
UZERCHE	LA PEYRE	E6	SERGE TREMOUILLE-VIRGINIE ROULAUD	2025

Si Jean-François veut se joindre à nous, il est possible de te rajouter.

Le déroulement de la visite doit se faire comme suit :

Prendre un rendez-vous avec la collectivité ou le club pour effectuer le contrôle par l'intermédiaire de Marie-Hélène. Il est conseillé de fournir une date et un horaire de préférence.

Lors du contrôle, bien regarder si tous les projecteurs fonctionnent. Si, le jour du relevé, il y a un souci de lampes le contrôle se fait en l'état et si cela influe sur le résultat, une contre visite sera faite.

Il existe des imprimés type qui peuvent se remplir en ligne en apportant les renseignements demandés lors des visites sur site.

En ce qui concerne les homologations d'éclairage, les membres sont informés des pièces à fournir lors de la première demande. Pour qu'un éclairage de stade en E5 et jusqu'à E7, il faut que lors de la mise en service, l'éclairage moyen soit de 150 lux minimums avec un rapport d'éclairement de 0.4 et un rapport d'uniformité de 0.6. Une homologation est valable pour 2 ans pour un éclairage en iodure métallique et pour 4 pour les leds au niveau E5 à E7.

Pour les niveaux E4 à E1, les contrôles sont à faire tous les ans de préférence.

En ce qui concerne les confirmations d'éclairage. Pour un éclairage de stade en E5 et jusqu'à E7, il faut que le maintien de l'éclairage moyen soit de 150 lux avec une tolérance jusqu'à 120 lux pour les E5 et E6 minimum avec un rapport d'éclairement de 0.4 et un rapport d'uniformité de 0.6.

Une confirmation est valable pour 2 ans pour un éclairage en iodure métallique et pour 4 pour les leds au niveau E5 à E7. Pour les niveaux E4 à E1, les contrôles sont à faire tous les ans de préférence.



Il existe aussi les demandes d'avis préalables qui doivent être faites avant tous travaux afin que les collectivités aient un avis sur le dossier que les bureaux d'études ou autres leur ont préparés et ils s'avèrent que, quelquefois, des dossiers sont retoqués et les élus sont obligés de revoir leurs dossiers.

Tous les documents concernant les installations sportives sont sur le site du District. Une fois sur le site, il faut taper documents et après l'onglet installations sportives.

Une réunion est envisagée un samedi après-midi au District afin de prendre en main l'outil STADIUM et FAFA. Elle pourrait se dérouler pendant la trêve afin que le maximum de membres puisse y prendre part.

*Le Président du District de Football
de la Corrèze*

Jean-François BONNET

*Le président de la Commission
des Terrains et Infrastructures*

Henri CLAVIERE